

4. DIVISION.

232

BUREAU
des Beaux-arts.

Liberté.



Egalité.

RÉPONSE à la
Lettre du 15
messidor

ENREGISTRÉE à
l'arrivée, N.° 396. m.

Paris, le 24 Thermidor an 9 de la
République une et indivisible.

ENREGISTREMENT
du Départ, N.° 410

Le Ministre de l'Intérieur,

Cu Citoyen Susce, peintre, au Palais
des arts

Il est invité à
presser son
départ pour
Rome.

Cher Citoyen, la lettre par laquelle
vous réclamez un nouvel arrêté du
Gouvernement, qui vous autorise à faire
restituer les effets appartenant à
l'Académie de France, à Rome.

Lorsque vous serez arrivé dans cette
ville, vous voudrez bien vous concerter
avec notre ambassadeur pour cette restitution,
c'est lui seul qui doit faire les démarches
avec sujet, parequ'il faut qu'elles ne
contrarient point les traités et les coutumes.

R. C. 13 fruct. an 9

Vous trouverez ci-joint des Lettres de
recommandation pour mon Agent en Italie,
ainsi que le passeport que je vous ai fait
délivrer, indépendamment de celui demandé
pour vous au Ministre des Relations
Extérieures, à qui vous pouvez vous
présenter de ma part pour le retirer.

Quant au remplacement des Elèves,
c'est à vous de me proposer le mode qui
vous paraîtra le plus convenable, et
à m'indiquer même les noms des
Remplaçans.

En outre, il conviendrait que votre départ
ne soit pas retardé plus long-temps,
et je vous invite à faire les dispositions
nécessaires pour qu'il ait lieu le
plutôt possible.

Je vous salue.

Staschev

P. S. Le citoyen Suric est
prié de passer au Bureau des
Beaux-Arts pour donner son
signalement, nécessaire pour dresser
son passeport.